



Accompagnement Validation des acquis de l'expérience (VAE)

Objectifs

L'objectif principal de cet accompagnement est de guider le candidat dans la constitution de son dossier de validation (livret 2) et dans la préparation à l'entretien devant le jury de validation.

À l'issue de l'accompagnement, le candidat sera capable de :

- S'approprier le référentiel professionnel de la certification visée.
- Comprendre la méthodologie et les exigences de la démarche VAE.
- Sélectionner et structurer les expériences professionnelles significatives.
- Identifier et valoriser les compétences acquises en lien avec le référentiel.
- Mettre en forme et présenter le dossier de validation (livret 2) destiné au jury.
- Se préparer à l'oral pour défendre son dossier devant le jury de validation.

Prérequis

Le candidat doit justifier d'un an d'expérience professionnelle en lien avec le référentiel de la certification visée.

Toute personne dont le projet VAE a été jugé recevable par le certificateur peut bénéficier d'un accompagnement, sous réserve d'éligibilité à une prise en charge financière

Une aide peut être apportée en amont au candidat pour constituer son dossier de recevabilité à présenter au certificateur.

Durée de l'accompagnement

- La durée de l'accompagnement est adaptée aux besoins du candidat et à la certification visée. Un devis personnalisé est établi pour chaque candidat, précisant le nombre d'heures nécessaires ainsi que d'éventuelles formations complémentaires obligatoires (ex. : AFGSU 2, CACES...).
- L'accompagnement peut inclure des séances individuelles, collectives et des actes formatifs si nécessaire.
- La période d'accompagnement s'étend généralement **de 6 à 12 mois**, en fonction du rythme de progression du candidat et de la date prévue de passage devant le jury.

Modalités de mise en œuvre

L'accompagnement VAE est réalisé selon des modalités diverses :

- Présentiel et/ou à distance,
- Entretiens individuels,
- Ateliers collectifs.

Un contrat individuel d'accompagnement et le calendrier prévisionnel sont établis avec le candidat.

Modalité et délai d'accès

Prise de contact : Envoi d'un mail à contact@synoptence.com avec le CV et la lettre de motivation. Un échange téléphonique préalable permet de vérifier l'adéquation du projet.

Dossier de candidature : Remplissage du dossier de candidature et réalisation du test de prérequis.

Entretien individuel : Participation à un entretien individuel pour analyser le parcours et les attentes du candidat.

Entretien de faisabilité et constitution du Livret 1 :

- Cette étape, préalable à l'inscription officielle, permet une analyse approfondie et personnalisée du projet.
- Le candidat reçoit des informations détaillées sur : les étapes de la VAE, les critères de recevabilité, les attentes du jury.
- Une analyse des expériences professionnelles, bénévoles et personnelles détermine leur adéquation avec le référentiel de la certification visée.

À l'issue de cette phase, Madame Assia ANNAB remet au candidat un bilan individuel incluant :

- Les résultats des tests,
- Les points forts identifiés,
- Les axes de progression,
- Les recommandations pour la suite du parcours.

Validation et inscription : Après obtention de la recevabilité du certificateur et validation du financement, le candidat reçoit un courriel de confirmation d'inscription.

Ce mail précise la date de début d'accompagnement et le rendez-vous d'intégration pour la signature des documents officiels et la prise en main de la plateforme numérique.

Délai d'accès : Un délai minimum de 15 jours ouvrés s'applique entre la demande d'inscription et le démarrage de l'accompagnement. Ce délai permet au candidat de disposer d'un temps de réflexion suffisant avant son intégration officielle.

(Le délai d'accès dépend également de la programmation annuelle et des places disponibles.)

Contenu de la prestation de base

Remarque : Le contenu de cet accompagnement repose sur une approche individualisée qui répond aux besoins spécifiques de chaque candidat. Il respecte les exigences du cadre réglementaire de la démarche VAE. L'accompagnement se divise en trois modules complémentaires qui assurent une progression pédagogique adaptée. Des modules d'actes formatifs peuvent s'ajouter en fonction des besoins du candidat.

Module 1 : Inventaire des expériences

Ce module permet au candidat de faire le point sur ses expériences professionnelles, personnelles et bénévoles en lien avec la certification visée. L'objectif est d'identifier les compétences acquises et de les catégoriser en savoir, savoir-faire et savoir-être.

- Technique de formation : Le candidat apprend à utiliser les outils numériques (plateforme e-learning et outils collaboratifs) pour faciliter la rédaction du livret 2.
- Étude approfondie du référentiel de certification : Une analyse détaillée du référentiel permet de comprendre les compétences attendues et les critères d'évaluation du jury.

Module 2 : Rédaction du dossier de validation (livret 2)

Le candidat rédige le dossier de validation nécessaire à la certification. Certaines certifications peuvent exiger la rédaction de plusieurs dossiers.

- Sélection des expériences professionnelles pertinentes.
- Description détaillée des situations professionnelles, des actions réalisées et des compétences mobilisées, en lien avec le référentiel.
- Conseils pour garantir la cohérence et la qualité rédactionnelle (vocabulaire adapté, clarté des arguments, structure et mise en forme).
- Préparation des annexes : Collecte et organisation des documents justificatifs (attestations, preuves d'expérience, etc.).

Module 3 : Préparation à l'entretien avec le jury

Ce module prépare le candidat à présenter son dossier de validation de manière convaincante lors de l'entretien avec le jury.

- Structuration de la présentation orale pour mettre en valeur les compétences et les expériences du candidat.
- Simulation d'entretien (oral blanc) avec un accompagnateur pour développer l'aisance orale et renforcer la maîtrise du discours.
- Analyse des performances lors des simulations et mise en place d'un plan d'amélioration personnalisé.

Suivi post-jury

Cette étape finale accompagne le candidat après l'entretien avec le jury, dont la durée peut varier de 1 à 2 heures.

- Plan d'action personnalisé : Élaboration d'une stratégie adaptée en cas de validation partielle ou de recommandations spécifiques. Proposition de formations complémentaires, de nouvelles expériences ou d'ajustements nécessaires.
- Accompagnement à l'insertion professionnelle :
 - Conseils pratiques pour intégrer les compétences validées dans un projet professionnel concret.
 - Aide à la mise en œuvre des prochaines étapes pour favoriser l'intégration ou l'évolution professionnelle du candidat.

Techniques pédagogiques

L'accompagnement repose sur un suivi individuel qui répond aux besoins spécifiques de chaque candidat. L'accompagnateur explique en détail chaque partie du dossier de validation et guide le candidat étape par étape jusqu'à ce que la rédaction corresponde aux attentes du jury. Des supports pédagogiques variés facilitent la compréhension et la progression du candidat :

- Guides écrits détaillant les étapes du dossier.
- Vidéos explicatives et podcasts illustrant les bonnes pratiques.
- Trames de rédaction pour structurer chaque section du livret.
- Fiches pratiques pour clarifier les concepts clés et faciliter la rédaction.
- Ateliers pratiques pour améliorer les compétences rédactionnelles et préparer l'argumentation orale.
- Pour la préparation à l'entretien avec le jury, l'accompagnement aborde :
- La structuration de la présentation orale

- La préparation des réponses aux questions type posées par le jury.
- Des simulations d'entretien (jury blanc) pour développer l'aisance à l'oral et renforcer la maîtrise du discours.

Équipements nécessaires :

Les apprenants doivent disposer des équipements d'un ordinateur ou une tablette, compatible avec les outils bureautiques (Word, Excel, PowerPoint).

Méthodes pédagogiques

L'accompagnement suit une méthode structurée autour de trois étapes principales :

- L'analyse du référentiel de certification.
- La rédaction guidée du dossier.
- La préparation à l'oral.

Cette approche progressive permet au candidat de comprendre les attentes du jury et de valoriser ses compétences de manière cohérente. Une attention particulière est portée à la distinction entre le savoir, le savoir-faire et le savoir-être. Des mises en pratique spécifiques fournissent le candidat à identifier et illustrer ces trois dimensions dans son dossier de validation.

Les séances en visioconférence ne se limitent pas à des réponses aux questions. Elles incluent des exercices pratiques, des travaux de rédaction et des simulations d'entretien pour renforcer la maîtrise du discours oral.

Le suivi reste souple et adaptable au rythme de chaque candidat. Des points d'étape réguliers permettent de vérifier la progression et d'ajuster l'accompagnement si nécessaire. Ce suivi individualisé permet une évolution constante jusqu'à la finalisation du dossier et la préparation optimale à l'entretien avec le jury.

Modalités d'évaluation

- L'évaluation des objectifs se fait progressivement tout au long de l'accompagnement.
- Un livret de suivi permet de consigner les étapes franchies et les compétences acquises.
- Des QCM mettent en évidence la compréhension des éléments clés de la VAE, notamment la structure du dossier de validation et le référentiel de compétences.

Modalités passage jury

Pour les diplômes gérés par l'ASP (DEAS, DEAP, DEAES, DEASS, etc.) : les épreuves orales sont organisées tout au long de l'année par la DREETS. Selon les régions, un calendrier annuel est publié, ou bien les candidats sont convoqués dès qu'un nombre suffisant de dossiers est réuni. Dans tous les cas, le candidat reçoit sa convocation environ 1 mois avant la date du jury.

Pour les diplômes gérés par le DAVA (Éducation nationale – ex. DEES, DEME, CAP AEPE, Bac Pro ASSP, etc.) :

- Deux sessions sont organisées par an.
- Dépôt des dossiers : août/septembre pour un passage en novembre/décembre, ou janvier/février pour un passage en mars/avril.

Pour les Titres Professionnels (TP) : Les sessions de jury sont organisées par la DREETS. L'inscription d'un candidat doit être effectuée en amont, avec un délai de traitement moyen d'environ 3 mois avant l'affectation à une session. Le candidat est ensuite convoqué officiellement par la DREETS, avec une notification précisant la date, l'heure et le lieu de passage.

À l'issue du passage devant le jury, trois types de résultats peuvent être notifiés au candidat :

- **Validation totale** : Tous les blocs de compétences du diplôme ou du titre sont validés. Le candidat obtient l'intégralité de la certification.
- **Validation partielle** : Certains blocs de compétences sont validés, d'autres non. Le candidat conserve les blocs acquis sans limite* de durée et peut compléter ultérieurement les blocs manquants.
- **Refus de validation** : Aucun bloc de compétences n'a été validé. Le jury considère que les compétences présentées ne correspondent pas encore aux exigences de la certification.

Modalité de certification par bloc de compétences : La VAE permet la validation totale ou partielle d'une certification. Le candidat peut présenter l'ensemble des blocs de compétences ou seulement certains blocs identifiés.

👉 SYNOPTENCE informe chaque candidat du calendrier applicable à sa certification et l'accompagne dans la constitution et le dépôt du dossier auprès du certificateur.

Qualification de nos intervenants

Le centre SYNOPTENCE propose un accompagnement individualisé pour la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) pour tout type de certification. Chaque accompagnateur possède une expertise dans son domaine et une expérience professionnelle et pédagogique confirmée. L'accompagnateur attribué au candidat provient du même domaine professionnel et peut également être membre du jury. Il maîtrise les étapes de la VAE et les attentes du jury afin d'optimiser les chances de réussite du candidat.

Dispositif de suivi de l'accompagnement

- Une évaluation diagnostique est réalisée en début de l'accompagnement afin d'identifier le niveau des apprenants et d'adapter leur parcours.
- Preuve d'envoi de dossier
- À la fin de l'accompagnement, un questionnaire d'évaluation à chaud est complété par le candidat pour recueillir leurs impressions sur le déroulement du parcours.
- Un certificat de réalisation est délivré en fin de parcours pour attester des compétences acquises.
- Pour mesurer l'impact de l'accompagnement sur l'insertion professionnelle et le développement des compétences, un questionnaire post-formation est envoyé aux apprenants six mois après la fin de l'accompagnement.
- La présence du candidat est suivie au moyen d'une feuille d'émargement quotidienne.

Tarif et contact

Formules :

- 15 h : 1590 €
- 24 h : 2190 €
- 30 h : 3390 €
- Personnalisé : sur devis

Attention : Selon la certification, des frais peuvent s'ajouter pour les actes formatifs, les frais de certification et le niveau de celle-ci.

Contact :

ANNAB Assia : chargée de la relation stagiaire - référente handicap)

06 23 63 05 65

contact@synoptence.com

Adresse : 3 boulevard de l'Europe, 68100 Mulhouse.

Accessibilité

Quant à l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, elle dépend du lieu de formation et du type de handicap au regard des modalités d'accompagnement pédagogique (ces aspects sont à évoquer impérativement au cours de l'entretien préalable à toute contractualisation). Contact référent handicap : ANNAB Assia - 0623630565 - contact@synoptence.com (délai de réponse : 48h)

Financement possible

- France Travail
- OPCO (salarié et indépendant)
- Personnel : paiement en 10x disponible
- Aide régionale ou départementale selon le lieu d'habitation.

Selon votre situation, d'autres financements peuvent être possibles.